

CONSEIL GENERAL DE SAUBRAZ

Commission de gestion 2023-2024

Préavis municipal N°03/2024 relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2023

Rapport de la Commission de Gestion et Finances

Au Conseil général de Saubraz
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

La Commission de Gestion et Finances, composée de :

Mesdames,

Messieurs,

Nathalie André
Marion Marmillon
Perrine Rebeaud
Mélanie Cleuet
Denise Badel

Félix Baiche
Aloys Mussard

S'est réunie les 23 et 29 mai ; 03 et 06 juin 2024 ; reçue par la municipalité les 23 mai et 03 juin.

Les comptes 2023 bouclent avec un excédent de revenu de CHF 127'811.99 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 140'108.52.

L'amélioration de la situation est due principalement à des rendements d'impôts provenant des années 2022/2021 à hauteur de CHF 300'000.00.

Ces bons résultats permettent d'attribuer CHF 21'917.83 au fond de réserve "épuration" et CHF 40'143.74 au fond de réserve "réseau d'eau"-

Les travaux d'entretien du "Chemin de Fréchaux" ont été financés par un fond de réserve constitué au sein du groupement forestier et des subventions AF.

Dans le chapitre "Forêt" la mise en place d'un îlot de sénescence a permis d'obtenir une contribution qui atténue le déficit.

Dans le chapitre "Auberge" des travaux d'entretien pour un montant total de 47'333.60 ont été exécutés.

Afin de compenser la hausse des coûts du prix du gaz la rétrocession sur consommation n'est plus perçue.

Le montant global des coûts attribués aux heures travaillées afin d'assurer le fonctionnement et l'entretien courant de la Commune (STEP, déchetterie, cimetière, chemins...) représente le 54 % d'un poste équivalent plein temps d'employé communal, sans tenir compte des remplacements et absences.



Les soutiens financiers octroyés par la commune (rapport de gestion point 2.2.7) aux associations ou clubs sont basés sur un montant attribué par membre, par année ; sur sollicitation de ces dernières.

Le découvert de la Commune diminue et passe à CHF 88'041.87 contre CHF 215'853.86 au 31 décembre 2022.

Les emprunts bancaires s'élèvent à CHF 1'600'000.00 au 31 décembre 2023 contre 1'700'000.00 au 31 décembre 2022.

La Commission de Gestion et Finances, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

D'accepter le préavis municipal n° 03/2024, tel que présenté.

Pour la Commission :


Nathalie André

Aloys Mussard

Félix Baiche

Marion Marmillon


Perrine Rebeaud

Denise Badel

Mélanie Cleuet


Ainsi fait à Saubraz, le 06 juin 2024.